



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2019-02-D-13-fr-1

Orig. : FR



Décisions de la réunion du Conseil d'inspection secondaire du 5 février 2019 à Bruxelles

Approuvées par la Présidence grecque 2018-2019

III.C. BACCALAURÉAT EUROPÉEN

1. **Assurance qualité des épreuves écrites et orales du Baccalauréat européen 2019 – Procédure (2019-01-D-2-en-1)**

Le Conseil d'inspection secondaire approuve le document de procédure d'assurance qualité des épreuves écrites et orales du Baccalauréat européen 2019. Celui-ci sera transmis au Comité pédagogique mixte pour son information.

2. **Assurance qualité des sujets des épreuves écrites du Baccalauréat 2019 (2019-01-D-4-en-1)**

Le Conseil d'inspection secondaire approuve le document, sous réserve des éventuelles demandes de modifications envoyées par les Inspecteurs après la réunion.

En raison d'un manque de ressources humaines, un délai sera accordé au Groupe de travail Langue II et Langue II approfondissement. Les informations relatives à ces deux matières devront être communiquées à l'Unité Baccalauréat européen au plus tard avant le Conseil Supérieur d'avril 2019.

Le document sera transmis au Comité pédagogique mixte pour son information.

3. **Critères des Ecoles européennes pour l'évaluation des épreuves orales du Baccalauréat 2019 (2019-01-D-3-en-1)**

Le document est approuvé sous réserve que les modifications demandées en séance soient intégrées et que les informations manquantes soient complétées par les Inspecteurs responsables et communiquées à l'Unité Baccalauréat.

III.D. REGLES/NORMES PEDAGOGIQUES

1. **Examens et tests menant aux notes officielles au cycle secondaire – Etat et suivi de la question (2019-01-D-30-fr-1)**

Certains membres du Conseil d'inspection secondaire sont d'avis que le règlement pour l'année de S6 devrait être aligné sur celui de l'année de S7, ces deux années faisant partie du cycle du Baccalauréat.

Le Conseil d'inspection secondaire approuve les propositions faites dans le document et donne mandat au Groupe de travail « Evaluation au cycle secondaire » pour mener à bien ces travaux, tenant en compte que le point 1 (organisation des examens et des test B en S4 et S6) est une priorité.